



# Référentiel Emploi & Activités (REA)

Version 3.0

Version validée par le Conseil d'administration au 18 juin 2020

# INHALTSVERZEICHNIS

<b>1</b>	<b>Préambule</b>	<b>6</b>
1.1	Fonctionnement général par volet	6
1.2	Spécificités des fiches REA pour les emplois uniquement accessibles aux pompiers professionnels	7
1.3	Spécificités des fiches REA des GIS	7
1.4	Spécificités des fiches REA Instruction	7
1.5	Système de permanence ou certification d'une activité opérationnelle	8
<b>2</b>	<b>Volet REA Secours à Personnes (SAP)</b>	<b>9</b>
2.1	Equipier-stagiaire SAP	10
2.2	Equipier SAP	12
2.3	Chef de binôme SAP	14
2.4	Chef d'agrès SAP	16
<b>3</b>	<b>Volet REA Incendie/Sauvetage (INCSA)</b>	<b>18</b>
3.1	Equipier-stagiaire INCSA	19
3.2	Equipier INCSA	21
3.3	Chef de binôme INCSA	23
3.4	Chef d'agrès INCSA	25
<b>4</b>	<b>Volet REA Commandement (COM)</b>	<b>27</b>
4.1	Chef de section	28
4.2	Chef de peloton	30
4.3	Chef de compagnie	32
4.4	Chef de bataillon	34
4.5	Directeur de garde	36
<b>5</b>	<b>Volet REA CSU112 (CSU)</b>	<b>38</b>
5.1	Opérateur CSU112	39
5.2	Chef de salle CSU112	41
<b>6</b>	<b>Volet REA médical et santé (DMS)</b>	<b>44</b>

6.1	Infirmier	45
6.2	Médecin	47
6.3	Pharmacien	49
6.4	Officier de Santé	51
6.5	Directeur des secours médicaux (DSM)	54
<b>7</b>	<b>Volet REA Service d'aide médicale urgente (SAMU)</b>	<b>56</b>
7.1	Infirmier SAMU	57
7.2	Médecin SAMU	59
7.3	Chef de base adjoint SAMU	61
7.4	Chef de base SAMU	63
7.5	Chef des secours médicaux (CSM)	65
<b>8</b>	<b>Volet REA managérial</b>	<b>67</b>
8.1	Chef d'équipe	68
8.2	Chef d'unité	69
8.2.1	Chef d'unité formation	70
8.2.2	Chef d'unité technique et logistique	72
8.2.3	Chef d'unité administrative et financière	74
8.2.4	Chef d'unité prévention et planification	76
8.3	Chef de Centre d'Incendie et de Secours	78
8.4	Chef de Zone	80
8.5	Chef de Service	80
8.6	Chef de Département	80
8.7	Directeur fonctionnel	80
8.8	Directeur général	80
<b>9</b>	<b>Volet REA Instruction (INS)</b>	<b>81</b>
9.1	Moniteur	82
9.2	Instructeur Niveau I (INS I)	84
9.3	Instructeur Niveau II (INS II)	86
9.4	Instructeur Niveau III (INS III)	88
<b>10</b>	<b>Volet REA GIS CSL</b>	<b>90</b>
10.1	Equipier-Stagiaire GIS CSL	91

10.2	Equipier GIS CSL	93
10.3	Chef de binôme GIS CSL	95
10.4	Chef de section GIS CSL	97
10.5	Chef de groupe GIS CSL	99
<b>11</b>	<b>Volet REA GIS CYNO</b>	<b>101</b>
11.1	Equipier-Stagiaire GIS CYNO	102
11.2	Equipier GIS CYNO	104
11.3	Chef de binôme GIS CYNO	106
11.4	Chef de section GIS CYNO	108
11.5	Chef de groupe GIS CYNO	110
<b>12</b>	<b>Volet REA GIS GACO</b>	<b>112</b>
12.1	Equipier-Stagiaire GIS GACO	113
12.2	Equipier GIS GACO	115
12.3	Chef de binôme GIS GACO	117
12.4	Chef de section GIS GACO	119
12.5	Chef de groupe GIS GACO	121
<b>13</b>	<b>Volet REA GIS GRIMP</b>	<b>123</b>
13.1	Equipier-Stagiaire GIS GRIMP	124
13.2	Equipier GIS GRIMP	126
13.3	Chef de binôme GIS GRIMP	128
13.4	Chef de section GIS GRIMP	130
13.5	Chef de groupe GIS GRIMP	133
<b>14</b>	<b>Volet REA GIS GSAN</b>	<b>135</b>
14.1	Equipier-Stagiaire GIS GSAN	136
14.2	Equipier GIS GSAN	138
14.3	Chef de binôme GIS GSAN	140
14.4	Chef de section GIS GSAN	142
14.5	Chef de groupe GIS GSAN	144
<b>15</b>	<b>Volet REA GIS GSAQ</b>	<b>146</b>
15.1	Equipier-Stagiaire GIS GSAQ	147

15.2	Equipier GIS GSAQ	149
15.3	Chef de binôme GIS GSAQ	151
15.4	Chef de section GIS GSAQ	153
15.5	Chef de groupe GIS GSAQ	155
<b>16</b>	<b>Volet REA GIS GSP</b>	<b>157</b>
16.1	Equipier-Stagiaire GIS GSP	158
16.2	Equipier GIS GSP	160
16.3	Chef de binôme GIS GSP	162
16.4	Chef de section GIS GSP	164
16.5	Chef de groupe GIS GSP	167
<b>17</b>	<b>Volet REA GIS CBRN</b>	<b>170</b>
17.1	Equipier-Stagiaire GIS CBRN	170
17.2	Equipier GIS CBRN	170
17.3	Chef de binôme GIS CBRN	170
17.4	Chef de section GIS CBRN	170
17.5	Chef de groupe GIS CBRN	170
<b>18</b>	<b>Volet REA HIT</b>	<b>171</b>
18.1	Equipier-Stagiaire HIT	172
18.2	Equipier HIT	174
18.3	Chef de binôme HIT	176
18.4	Chef de section HIT	178
18.5	Chef de groupe HIT	180
<b>19</b>	<b>Suivi des modifications</b>	<b>183</b>
19.1	Version 1.0 du 28 juin 2018	183
19.2	Version 2.0 du 26 juillet 2018	183
19.3	Version 3.0 du 18 juin 2020	183

# 1 Préambule

## 1.1 Fonctionnement général par volet

Pour chaque volet du référentiel emploi et activités (REA) le pompier volontaire ou professionnel est tenu de se conformer aux conditions d'exercice décrites dans la fiche REA de l'emploi la plus élevée. Par exemple :

- Un pompier actif dans le volet secours à personnes (SAP) en tant que chef binôme doit se conformer aux conditions d'exercice de cette fiche REA afin de garder cet emploi ;
- Au cas où le pompier ne répond pas ou plus aux conditions d'exercice de cet emploi, il risque
  - soit de perdre cet emploi et de se voir attribuer l'emploi inférieur, en occurrence celui d'équipier SAP (sous condition de répondre aux conditions d'exercice de cet emploi),
  - soit de perdre temporairement cet emploi et de devoir suivre une formation de mise à niveau si la perte de l'emploi est dû à un manque au niveau de la formation continue,
  - soit de perdre temporairement cet emploi et de devoir suivre les consignes du service santé au travail des pompiers si la perte de l'emploi est dû à une restriction au niveau médical,
  - soit de perdre définitivement son emploi du volet SAP au cas où les restrictions médicales seraient définitives, ou si le pompier exprime son souhait de ne plus vouloir exercer un emploi de ce volet. Dans ce cas de figure, deux options sont possibles :
    - le pompier répond aux conditions d'exercice d'un autre volet (par exemple INCSEA), alors il reste pompier opérationnel ;
    - le pompier volontaire ne répond à plus aucune condition d'exercice d'un autre volet opérationnel, alors le pompier volontaire peut demander soit d'intégrer les pompiers de support, soit d'intégrer les rangs des vétérans. Dans tous les cas, il doit répondre aux critères définis dans le règlement grand-ducal pour l'accès à cette catégorie de pompiers volontaires ;
    - le pompier professionnel ne répondant à plus aucune condition d'exercice sera orienté vers la procédure de reclassement interne.

Les pompiers volontaires et professionnels qui ont une activité dans plusieurs volets, sont tenus de se conformer au cumul des conditions d'exercice de chaque volet. Un pompier volontaire ou professionnel, qui est nommé à un emploi dans le volet SAP, INCSEA, COM et un GIS, doit par conséquent répondre aux conditions d'exercice de l'emploi le plus élevé de chacun des 4 volets. Les heures de formation et de permanence se cumulent donc et le pompier ne saura compenser le manque dans un volet par ce qu'il aurait fait de plus dans un autre volet.

## **1.2 Spécificités des fiches REA pour les emplois uniquement accessibles aux pompiers professionnels**

Certains emplois opérationnels et managériaux sont réservés aux pompiers professionnels du CGDIS. Il s'agit notamment aux emplois du volet REA managérial suivants :

- Chef d'équipe
- Chef de service
- Chef de zone
- Chef de département
- Directeur fonctionnel
- Directeur général

Pour l'exécution de ces emplois, les pompiers professionnels en question sont tenus à respecter leur description de fonction.

## **1.3 Spécificités des fiches REA des GIS**

La formation initiale et continue ainsi que la gestion du maintien des acquis des pompiers volontaires et professionnels des groupes d'interventions spécialisées demande non seulement une formation dans le domaine de la pédagogie mais surtout une expertise très spécifique dans le domaine de chaque GIS.

Dans ce contexte, les titulaires d'un emploi GIS de niveau chef de section GIS ou chef de groupe (adjoint) GIS se voient automatiquement confiés l'emploi du deuxième niveau de l'instruction (INS II) à condition d'avoir suivi une formation dans le domaine de la pédagogie.

Cet emploi d'instructeur leur permet également d'intervenir en tant qu'instructeur dans leur domaine de compétence à l'ensemble des formations proposées par l'INFS.

Dans le cadre des mesures transitoires, tous les chefs de groupe et adjoint GIS se voient nommés à l'emploi INS II et sont donc habilités à organiser et tenir des formations dans le domaine spécifique de leur GIS. Les chefs de section GIS n'ayant pas encore participé à une formation pédagogique seront nommés FF pour une période de 2 ans, durant laquelle il leur sera demandé de suivre une formation pédagogique au sein de l'INFS afin de garder l'emploi INS II.

## **1.4 Spécificités des fiches REA Instruction**

Mise à part l'emploi moniteur, tout pompier volontaire et professionnel souhaitant obtenir ou garder son emploi d'instructeur, quel que soit le niveau, doit être en possession d'un emploi dans le volet pour lequel il souhaite instruire. Par exemple, afin de pouvoir instruire dans le

domaine du INCSA, un pompier volontaire ou professionnel doit également avoir l'emploi pour lequel il donne cours, c.-à-d. pour participer à l'instruction dans une formation FIS I, le pompier doit au moins disposer de l'emploi équipier INCSA.

La perte de l'emploi opérationnel dans un des volets engendre automatiquement la perte de l'emploi instruction.

Seul exception constitue l'emploi de moniteur. Donc un pompier ayant perdu son emploi opérationnel dans un volet peut toujours continuer à donner cours en tant que moniteur.

## **1.5 Système de permanence ou certification d'une activité opérationnelle**

A partir du moment où l'ensemble des CIS/GIS sera intégré dans le Portail CGDIS en ce qui concerne la gestion des permanences et la gestion de la disponibilité des pompiers volontaires, le système de permanence sera le système de référence.

En attendant que cette transition se fasse, les deux systèmes sont autorisés. Pour le pompier volontaire affecté à un CIS/GIS qui fonctionne par système de permanence, c'est ce système qui prime. Pour les autres CIS/GIS, c'est le chef du CIS/GIS qui certifie l'activité opérationnelle régulière du pompier volontaire afin de pouvoir continuer à tenir l'emploi en question.



## **2 Volet REA Secours à Personnes (SAP)**

## 2.1 Equipier-stagiaire SAP

<b>Emploi</b>	Équipier stagiaire SAP
<b>Mission</b>	Assister à des missions de secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme au niveau d'une ambulance ou d'un équipier au niveau d'une unité « First Responder » durant la période de stage

Hiérarchie	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

Conditions d'accès	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Équipier SAP Chef de binôme SAP
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Néant

Conditions d'exercice	
<b>Réglementaire</b>	<p>Aptitude médicale catégorie B</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agent provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier ou ;</li> <li>- L'agent est stagiaire pompier professionnel</li> </ul> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence.</p> <p>Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.</p>
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures

	Maintien des acquis au niveau du CIS
--	--------------------------------------

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Assister lors d'une intervention de secours à personne
<b>Activités complémentaires</b>	néant

## 2.2 Equipier SAP

<b>Emploi</b>	Equipier SAP
<b>Mission</b>	Porter secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme au niveau d'une ambulance ou porter secours à des personnes en autonomie en tant que « First Responder »

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme SAP
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier stagiaire SAP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Avoir validé la période de stage CGDIS
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de binôme SAP
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Néant

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Maintien des acquis au niveau du CIS

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Intervenir en cas de secours à personne Intervenir dans le cadre d'interventions « First Responder »

<b>Activités complémentaires</b>	néant
----------------------------------	-------

## 2.3 Chef de binôme SAP

<b>Emploi</b>	Chef de binôme SAP
<b>Mission</b>	Guider et commander son équipier binôme et porter secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de section ou chef d'agrès

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef d'agrès SAP Chef de section
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier SAP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier SAP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section Chef d'agrès SAP Chef des secours médicaux Médecin SAMU Infirmier SAMU
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Néant

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I SAP II
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue annuelle de 16 heures dont obligatoirement la certification de la RCP et des actes invasifs appris Maintien des acquis au niveau du CIS

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Diriger son équipe Coordonner son binôme lors des interventions Exécuter les tâches confiées et rendre compte Intervenir en qualité de chef de binôme pour des secours à personnes Manipuler et mettre en œuvre le matériel de secours à personne
<b>Activités complémentaires</b>	néant

## 2.4 Chef d'agrès SAP

<b>Emploi</b>	Chef d'agrès SAP
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de section ou d'un chef de peloton, un agrès lors des opérations de secours à personnes

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de section Chef de peloton
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de binôme SAP Equipier SAP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef binôme SAP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section Officier de santé Chef des secours médicaux Médecin SAMU Infirmier SAMU
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Néant

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I SAP II COM I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue annuelle de 16 heures dont obligatoirement la certification de la RCP et des actes invasifs appris



	Maintien des acquis au niveau du CIS
<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Diriger son équipier ou son chef de binôme Coordonner son agrès lors des interventions Assumer les fonctions de COS Exécuter les tâches confiées et rendre compte Manipuler et mettre en œuvre le matériel de secours à personne
<b>Activités complémentaires</b>	Chauffeur SAMU

## **3 Volet REA Incendie/Sauvetage (INCSEA)**

### 3.1 Equipier-stagiaire INCSA

<b>Emploi</b>	Équipier stagiaire INCSA
<b>Mission</b>	Assister à des missions de lutte contre les incendies, d'intervention technique, d'accident de circulation et de secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

Conditions d'accès	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Équipier INCSA Chef de binôme INCSA
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Néant

Conditions d'exercice	
<b>Réglementaire</b>	<p>Aptitude médicale catégorie A</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agent provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier ou ;</li> <li>- L'agent est stagiaire pompier professionnel</li> </ul> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence.</p> <p>Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.</p>
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	4 heures de formation continue INCSA annuelle Maintien des acquis au niveau du CIS

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne
<b>Activités complémentaires</b>	néant

## 3.2 Equipier INCSA

<b>Emploi</b>	Equipier INCSA
<b>Mission</b>	Intervenir en cas d'incendie, d'intervention technique, d'accident de circulation et porter secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme INCSA
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier stagiaire INCSA

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Avoir validé la période de stage CGDIS
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de binôme INCSA
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Néant

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II SAP I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 4 heures de formation continue INCSA annuelle

	<p>Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI)</p> <p>Maintien des acquis au niveau du CIS</p>
--	--

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte</p> <p>Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>« First Responder »</p> <p>Machiniste différents engins (LF/HLF/DLK/TMF etc...)</p>

### 3.3 Chef de binôme INCSA

<b>Emploi</b>	Chef de binôme INCSA
<b>Mission</b>	Intervenir, diriger son équipier et coordonner son binôme lors des opérations d'incendie et de sauvetage. Exécuter les tâches qui lui sont confiées lorsqu'il est placé sous l'autorité d'un chef de section ou d'un chef d'agrès

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef d'agrès INCSA Chef de section
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier INCSA

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA 2 ans d'expérience dans l'emploi d'équipier INCSA
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier INCSA Equipier SAP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section Chef d'agrès INCSA
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Néant

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II FIS III SAP I ARI I ARI II

<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>4 heures de formation continue INCSA annuelle</p> <p>Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI)</p> <p>Maintien des acquis au niveau du CIS</p>
---------------------------------	--

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Diriger son équipier</p> <p>Coordonner son binôme lors des interventions</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte</p> <p>Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>« First Responder »</p> <p>Machiniste différents engins (LF/HLF/DLK/TMF etc...)</p>



### 3.4 Chef d'agrès INCSA

<b>Emploi</b>	Chef d'agrès INCSA
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de section ou d'un chef de peloton, un agrès lors des opérations de lutte contre l'incendie et de sauvetage

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de section ou chef de peloton
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de binôme ou équipier INCSA

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA 2 ans d'expérience dans l'emploi chef de binôme INCSA
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme INCSA
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	néant

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II COM I SAP I Formation spécifique selon l'agrès (Grue – TMF – DLK – RW – Feu de forêt, .....)

<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>4 heures de formation continue INCSA annuelle</p> <p>Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI)</p> <p>Maintien des acquis au niveau du CIS</p>
---------------------------------	--

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Diriger son équipier ou son chef de binôme</p> <p>Coordonner son agrès lors des interventions</p> <p>Assurer les fonctions de COS ou de chef de chantier</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte</p> <p>Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne</p>
<b>Activités complémentaires</b>	« First Responder »

## 4 Volet REA Commandement (COM)

## 4.1 Chef de section

<b>Emploi</b>	Chef de section
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton, une section lors d'une opération de secours

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de peloton
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef d'agrès ou chef de binôme

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 26 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de binôme INCSA
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme INCSA
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II COM I SAP I

	COM II
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>8 heures de formation continue INCSA annuelle</p> <p>Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations ANM, UVA ou ARI)</p> <p>Maintien des acquis au niveau du CIS</p> <p>4 heures de formation continue COM annuelle</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Diriger ses chefs de binôme</p> <p>Coordonner sa section lors des interventions</p> <p>Assurer les fonctions de COS</p> <p>Commander une section comme chef de chantier</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Chef Point de transit</p> <p>Assistant chef de peloton</p>

## 4.2 Chef de peloton

<b>Emploi</b>	Chef de peloton
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton lors d'une opération de secours

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de compagnie
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de section

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section ou recrutement direct lieutenant-aspirant (volontaire ou professionnel)
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de section
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de compagnie
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 200 heures d'astreinte par an
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III  ou  Formation d'officier-pompier

<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures 4 heures de formation continue INCSA annuelle 8 heures de formation continue COM annuelle
---------------------------------	---

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Commander un peloton en tant que COS Commander un peloton comme chef de secteur
<b>Activités complémentaires</b>	Assistant Renseignement ou assistant Moyens dans un PC de compagnie, de bataillon ou au CGO Chef Point de transit

## 4.3 Chef de compagnie

<b>Emploi</b>	Chef de compagnie
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de bataillon, une compagnie lors des opérations de secours

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de bataillon
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de peloton

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de peloton
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de peloton
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de bataillon
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Répondre aux exigences du cadre supérieur

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 500 heures d'astreinte par an
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III COM IV  ou  Formation d'officier-pompier



	COM IV
<b>Formation(s) continue(s)</b>	16 heures de formation continue COM annuelle Maintien des acquis

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Commander une compagnie en tant que COS Commander une compagnie comme chef de secteur
<b>Activités complémentaires</b>	Assistant Action ou assistant Anticipation dans un PC de bataillon ou au CGO Coordinateur CGO Officier de liaison dans une structure de coordination interservices

## 4.4 Chef de bataillon

<b>Emploi</b>	Chef de bataillon
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité du directeur de garde, un bataillon lors des opérations de secours.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Directeur de garde
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de compagnie

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de compagnie
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de compagnie
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Directeur de garde
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Répondre aux exigences du cadre supérieur

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III COM IV COM V COM V  ou

	Formation d'officier-pompier COM IV COM V
<b>Formation(s) continue(s)</b>	16 heures de formation continue COM annuelle Maintien des acquis

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Commander un bataillon en tant que COS Commander un bataillon comme chef de secteur
<b>Activités complémentaires</b>	Chef de PC de bataillon Coordinateur CGO Officier de liaison dans une structure de coordination interservices

## 4.5 Directeur de garde

<b>Emploi</b>	Directeur de garde
<b>Mission</b>	Coordonner sous la responsabilité du directeur général, l'engagement opérationnel de l'ensemble des moyens opérationnels du CGDIS.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Directeur général
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de bataillon

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Proposition par le Conseil d'administration
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de bataillon
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Directeur général
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Répondre aux exigences du cadre supérieur

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III COM IV COM V ou Formation d'officier-pompier COM IV

	COM V
<b>Formation(s) continue(s)</b>	16 heures de formation continue COM annuelle Maintien des acquis

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Commander une opération de secours - en cas d'événement exceptionnel, prévisible ou non Garantir le maintien de la capacité opérationnelle du CGDIS Engager la responsabilité du CGDIS et représenter le CGDIS auprès des autorités
<b>Activités complémentaires</b>	Participer à la gestion de crise nationale ou internationale au sein de la cellule de crise

## 5 Volet REA CSU112 (CSU)

## 5.1 Opérateur CSU112

<b>Emploi</b>	Opérateur CSU 112
<b>Mission</b>	Réceptionner les appels de secours, réaliser la régulation et l'alerte des moyens de secours. Assurer le suivi et la coordination des interventions et la liaison avec d'autres acteurs.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de Salle
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	/

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A ou Aptitude médicale B ou S possible avec adaptation spécifique des activités exercées
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef binôme SAP + INCSA
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Néant
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Maitrise des 3 langues du pays ainsi qu'un niveau de communication oral en anglais

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A ou Aptitude médicale B ou S possible avec adaptation spécifique des activités exercées Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 48 heures de stage INCSA et/ou SAP par an (si aptitude médicale A/B) Minimum 860 heures de permanence CSU112 par an
<b>Formation requises</b>	CSU I CIC FIS I FIS II FIS III SAP I

	SAP II COM I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Si aptitude médicale A : 4 heures de formation continue INCSA annuelle 24 heures de formation continue spécifique à l'emploi d'opérateur

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Réceptionner les appels de secours, réaliser suite à un questionnement standardisé la régulation et l'alerte des moyens de secours. Assurer la communication avec les intervenants, le suivi et la coordination des interventions. Renseigner les appelants et assurer la liaison avec d'autres acteurs. Assurer le suivi et la coordination des interventions et la liaison avec d'autres acteurs.
<b>Activités complémentaires</b>	Assurer des missions dans le cadre du CGO, de la salle de débordement et poste de commandement.



## 5.2 Chef de salle CSU112

<b>Emploi</b>	Chef de Salle CSU 112
<b>Mission</b>	Coordonner la régulation et l'alerte des moyens de secours. Assurer le suivi et la coordination des interventions et la liaison avec les instances nationales et internationales.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Coordinateur CGO
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Opérateur CSU 112

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A ou Aptitude médicale B ou S possible avec adaptation spécifique des activités exercées
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Opérateur CSU 112
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Coordinateur CGO Directeur de garde
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Maitrise des 3 langues du pays ainsi que la langue anglaise. Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales. Répondre aux exigences du cadre moyen.

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A ou Aptitude médicale B ou S possible avec adaptation spécifique des activités exercées Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Selon aptitude médicale : Minimum 48 heures de stage INCSA, SAP, GIS et/ou COM par an Minimum 860 heures de permanence CSU112 par an
<b>Formation requises</b>	CSU II CSU I

	<p>CIC</p> <p>FIS I</p> <p>FIS II</p> <p>FIS III</p> <p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>COM I</p> <p>COM II</p> <p>COM III (possibilité de suivre la formation après la nomination au poste)</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Si aptitude médicale A : 4 heures de formation continue INCSA annuelle</p> <p>4 heures de formation continue COM annuelle</p> <p>24 heures de formation continue spécifique à l'emploi de chef de salle</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Coordonner l'activité opérationnelle, la régulation et l'alerte des moyens de secours.</p> <p>Assurer la communication et la liaison avec les instances nationales et internationales.</p> <p>Renseigner le coordinateur CGO et la direction sur l'activité opérationnelle et la couverture opérationnelle.</p> <p>Contribuer à la gestion administrative et managérielle du CSU112</p> <p>Veiller au maintien des équipements et infrastructures attribués au CSU112</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Assurer la posture opérationnelle de « Suivi » du CGO.</p> <p>Assurer des missions dans le cadre des postures opérationnelles « Appui » et « Crise » du CGO.</p> <p>Coordonner les actions de la salle de débordement.</p> <p>Assurer des missions dans un poste de commandement.</p>



## 6 Volet REA médical et santé (DMS)

## 6.1 Infirmier

<b>Emploi</b>	Infirmier
<b>Mission</b>	Prodiguer des soins dans le cadre des interventions SAP

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Médecin SAMU, médecin, pharmacien, CSM ou DSM ou COS
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	/

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Nomination par le CA comme « infirmier » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Infirmier ou infirmier spécialisé, autre que infirmier en anesthésie et réanimation
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Officier de Santé, Pharmacien, Pompier SAP
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Formation complémentaire en « aide médicale urgente » au sens large du terme

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Formations requises</b>	Diplôme d'infirmier Formations internes spécifiques (SSI)
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formations internes Participation active aux exercices

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Prodiguer des soins aux victimes et aux intervenants en dehors ou en complément des interventions SAMU
<b>Activités complémentaires</b>	Renfort en cas de déclenchement du plan NoVi Assurer le soutien sanitaire des interventions (SSI)

	Assistance lors des examens d'aptitude des pompiers (contrôle médical)
--	---

	Participation aux dispositifs prévisionnels de secours
--	--

## 6.2 Médecin

<b>Emploi</b>	Médecin
<b>Mission</b>	Prodiguer des soins médicaux dans le cadre des interventions SAP

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	CSM, DSM ou COS
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Professionnels de la santé, pharmacien

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Nomination par le CA comme « médecin » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Médecin
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Infirmier, Pharmacien, Officier de Santé
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Formation complémentaire en « médecine d'urgence » au sens large du terme

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Formations requises</b>	Diplôme de médecin Formations internes spécifiques (à définir)
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formations internes Participation active aux exercices

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Prodiguer des soins médicaux aux victimes et aux intervenants en dehors ou en complément des interventions SAMU
<b>Activités complémentaires</b>	Renfort médical en cas de déclenchement du plan NoVi

	Examens d'aptitude des pompiers (contrôle médical) Assurer le soutien sanitaire des interventions (SSI) Participation aux dispositifs prévisionnels de secours
--	--



## 6.3 Pharmacien

<b>Emploi</b>	Pharmacien
<b>Mission</b>	Gérer l'appui en produits pharmaceutiques

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Médecin SAMU, médecin, CSM, DSM ou COS
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Infirmier SAMU, infirmier

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Nomination par le CA comme « pharmacien » Aptitude médicale catégorie S pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie S pour les agents professionnels.
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Pharmacien
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Directeur des secours médicaux, Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Infirmier, Officier de Santé
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Autorisation d'exercer comme pharmacien au Luxembourg Aptitude médicale catégorie S pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie S pour les agents professionnels.
<b>Formations requises</b>	Diplôme de pharmacien
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formations internes et externes Participation active aux exercices

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Gestion et appui en produits pharmaceutiques d'urgence
<b>Activités complémentaires</b>	Support en cas de déclenchement du plan NoVi Assistance et conseil en cas d'intervention NRBC Conseil en matière d'hygiène et de désinfection



## 6.4 Officier de Santé

<b>Emploi</b>	Officier de santé
<b>Mission</b>	Assurer la coordination médicale

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Médecin SAMU, médecin, CSM, DSM ou COS
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Infirmier, Infirmier SAMU

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Nomination par le CA comme « Officier de santé » Aptitude médicale catégorie B pour pompier volontaire ou professionnel Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie B pour les agents professionnels non pompiers
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Infirmier, infirmier spécialisé ou infirmier en anesthésie et réanimation
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Directeur des secours médicaux, Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Médecin, Infirmier, Pharmacien, Pompier, Fonction COS
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Formation COM

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour pompier volontaire ou professionnel Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie B pour les agents professionnels non pompiers
<b>Formations requises</b>	Diplôme d'infirmier Formation interne spécifique « Officier de Santé »
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formations internes et externes Participation active aux exercices

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Appui du CSU 112 et des personnels sur le terrain en cas de question médicale

	Organisation du soutien sanitaire des interventions Coordination des infirmiers sur le terrain
<b>Activités complémentaires</b>	Soutien du « DSM »



## 6.5 Directeur des secours médicaux (DSM)

<b>Emploi</b>	Directeur des secours médicaux (DSM)
<b>Mission</b>	Diriger les opérations médicales, notamment lors du déclenchement du plan nombreuses victimes (NoVi)

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	COS
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Médecins SAMU, Médecins, pharmaciens, infirmiers SAMU, infirmiers

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Nomination par le CA du CGDIS Aptitude médicale catégorie B pour pompier volontaire ou professionnel Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie B pour les agents professionnels non pompiers
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Médecin SAMU ou médecin
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, médecin, infirmier, pharmacien COS
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Formation dans le domaine de la médecine de catastrophe Formation « chaîne de commandement »

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour pompier volontaire ou professionnel Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie B pour les agents professionnels non pompiers
<b>Formations requises</b>	Diplôme de médecin
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formations internes sur le plan NoVi Participation active aux exercices plan NoVi

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Diriger et coordonner l'ensemble de la chaîne médicale depuis le lieu d'intervention jusqu'à l'hôpital.
<b>Activités complémentaires</b>	Conseiller du COS au PC

## **7 Volet REA Service d'aide médicale urgente (SAMU)**



## 7.1 Infirmier SAMU

<b>Emploi</b>	Infirmier SAMU
<b>Mission</b>	Prodiguer des soins dans le cadre des interventions SAMU

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Médecin SAMU, médecin, CSM, DSM ou COS
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Infirmier

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Nomination par le CA comme « infirmier SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Infirmier en anesthésie et réanimation
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier, Pharmacien
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Formation complémentaire en « aide médicale urgente » au sens large du terme

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Autorisation d'exercer comme infirmier en anesthésie et réanimation au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Formations requises</b>	Diplôme d'infirmier en anesthésie et réanimation
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formations SAMU internes Participation active aux exercices

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Donner des soins aux victimes et aux intervenants dans le cadre des interventions SAMU
<b>Activités complémentaires possibles</b>	Renfort en cas de déclenchement du plan NoVi Assurer le soutien sanitaire des interventions (SSI)

	<p>Apporter leur concours aux dispositifs sanitaires prévisionnels</p> <p>Apporter une assistance aux examens d'aptitude des pompiers</p>
--	---

## 7.2 Médecin SAMU

<b>Emploi</b>	Médecin SAMU
<b>Mission</b>	Prodiguer des soins dans le cadre des interventions SAMU

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	CSM ou DSM ou, COS
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Infirmier SAMU, infirmier

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Nomination par le CA comme « médecin SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Médecin SAMU
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef des secours médicaux, Infirmier SAMU, Médecin, Infirmier, Pharmacien Fonction COS
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Formation complémentaire en « aide médicale urgente » ou « réanimation-soins intensifs » au sens large du terme

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Formations requises</b>	Diplôme de médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formations SAMU internes Participation active aux exercices

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Donner des soins médicaux aux victimes et aux intervenants
<b>Activités complémentaires</b>	



## 7.3 Chef de base adjoint SAMU

<b>Emploi</b>	Chef de base SAMU adjoint
<b>Mission</b>	Assurer la gestion managériale de la base SAMU

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de base SAMU
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Infirmier SAMU

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	<p>Infirmier SAMU</p> <p>Nomination par le CA comme « Chef de base SAMU adjoint »</p> <p>Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires.</p> <p>Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.</p>
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Infirmier SAMU
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Infirmier SAMU
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Proposition par les infirmiers SAMU de la base en question ou, le cas échéant, par l'établissement hospitalier où est hébergée la base SAMU

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	<p>Autorisation d'exercer comme infirmier en anesthésie et réanimation au Luxembourg</p> <p>Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires.</p> <p>Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.</p>
<b>Formations requises</b>	Diplôme d'infirmier en anesthésie et réanimation
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Celles de l'infirmier SAMU</p> <p>Formations spécifiques éventuelles</p>

<b>Activités exercées</b>
---------------------------

<b>Activités principales</b>	Organiser au quotidien sa base SAMU en collaboration avec le chef de base SAMU Gérer les plans de garde Participer aux réunions du comité de concertation
<b>Activités complémentaires</b>	

## 7.4 Chef de base SAMU

<b>Emploi</b>	Chef de base SAMU
<b>Mission</b>	Assurer la gestion managériale de la base SAMU

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de département Secours médicaux
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de base SAMU adjoint, Médecin SAMU, Infirmier SAMU

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Nomination par le CA comme « Chef de base SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Médecin SAMU
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Médecin SAMU
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Proposition par les médecins SAMU de la base en question

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Formations requises</b>	Diplôme de médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Celles du médecin SAMU Formations spécifiques éventuelles

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Organiser au quotidien de sa base SAMU en collaboration avec le chef de base SAMU adjoint Gérer les plans de garde

	Assurer la communication entre la Direction médicale et de la santé avec la base Participer aux réunions du comité de concertation
<b>Activités complémentaires</b>	



## 7.5 Chef des secours médicaux (CSM)

<b>Emploi</b>	Chef des secours médicaux (CSM)
<b>Mission</b>	Diriger les opérations médicales lors d'une intervention de SAP/SAMU

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	COS
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Médecins SAMU, médecins, pharmaciens, infirmiers SAMU, infirmiers, pharmacien

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Nomination par le CA comme « médecin SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Médecin SAMU
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Directeur des secours médicaux, Infirmier SAMU, médecin, infirmier, pharmacien Fonction COS
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Formation « chaîne de commandement »

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
<b>Formations requises</b>	Diplôme de médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formations SAMU internes Participation active aux exercices

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Diriger et coordonner l'ensemble de la chaîne médicale depuis le lieu d'intervention jusqu'à l'hôpital.

	Donner des soins médicaux aux victimes et aux intervenants
<b>Activités complémentaires</b>	Conseiller du COS

## 8 Volet REA managérial

## 8.1 Chef d'équipe

<b>Emploi</b>	Chef d'équipe (adj.)
<b>Mission</b>	Garantir, sous la supervision du chef CIS (adj.), une partie de la gestion opérationnelle à travers une équipe fixe.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de CIS (adj.)
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Pompiers affectés à l'équipe

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de Section
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de CIS
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Voir description de fonction « chef d'équipe » en vigueur

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
<b>Formations requises</b>	Formation Management Niveau I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue managériale

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Voir description de fonction « chef d'équipe » en vigueur
<b>Activités complémentaires</b>	Voir description de fonction « chef d'équipe » en vigueur

## 8.2 Chef d'unité

Pour les chefs d'unité professionnels n'appartenant **pas** à une des unités suivantes :

- Unité formation
- Unité technique et logistique
- Unité administrative et financière
- Unité prévention et planification
- Unité moniteur jeunes pompiers

Voir la description de fonction respective en vigueur.

## 8.2.1 Chef d'unité formation

<b>Emploi</b>	Chef d'unité
<b>Mission</b>	Soutenir le Chef CIS / GIS dans ses tâches managériales dans le domaine de la formation.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de CIS / Chef de GIS (selon appartenance)
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Unité formation (les membres du CIS / GIS qui le soutiennent dans sa fonction)

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A pour le volet INCSA Aptitude médicale catégorie B pour le volet SAP Âge minimal : 21 ans FIS III <b>ou</b> SAP II Min. IFIS 1 <b>ou</b> ISAP2
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Instructeur Niveau I (INS 1)
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef CIS / Chef GIS (selon appartenance) Chef de service Autres chefs d'unités
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Expérience dans les domaines de la pédagogie, l'andragogie ou la didactique Compétences administratives

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A pour le volet INCSA Aptitude médicale catégorie B pour le volet SAP Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins du CGDIS par ans.
<b>Formations requises</b>	Formation management Niveau I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du CIS / GIS Au moins 8 heures de formation continue spécifique « chefs d'unité formation »

<b>Activités exercées</b>
---------------------------

<b>Activités principales</b>	<p>Garantir l'organisation du maintien des acquis au sein du CIS / GIS.</p> <p>Gérer le besoin de formation des membres du CIS / GIS (formations initiales et formations continues)</p> <p>Inscrire les membres du CIS / GIS dans les formations offertes par l'INFS (via « LEVESO »)</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Soutenir lors des formations zonales offertes par l'INFS</p> <p>Motiver les membres à suivre des formations</p> <p>Être la personne de contact dans les domaines de l'hygiène / de la santé / de la sécurité au travail.</p> <p>Donner des Cours dans les CIS / GIS ou au niveau zonal selon les directives et exigences de l'INFS</p>

## 8.2.2 Chef d'unité technique et logistique

<b>Emploi</b>	Chef d'unité
<b>Mission</b>	Soutenir le Chef CIS / GIS dans ses tâches managériales dans la coordination et mise en œuvre de l'entretien des immeubles et du matériel et dans la gestion des stocks

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de CIS / Chef de GIS (selon appartenance)
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Unité technique et logistique (les membres du CIS / GIS qui le soutiennent dans sa fonction)

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale niveau S Âge minimal : 21 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	/
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef CIS / Chef GIS (selon appartenance) Chef de service Autres chefs d'unités
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Expérience dans les domaines de la technique et / ou logistique. Compétences administratives Être en possession d'un permis de conduire catégorie C.

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale niveau S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
<b>Formations requises</b>	Formation Management Niveau I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue spécifique « chefs d'unité technique et logistique »

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Gérer le stock du CIS / GIS Coordonner les commandes de matériel près du Service zonal technique et logistique / Centre de soutien logistique Coordonner et organiser les réparations et l'entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ du parc automobile</li> <li>▪ du matériel / de l'équipement</li> </ul>



**Activités complémentaires**

Coordonner et organiser les réparations et l'entretien :

- du CIS / des locaux du GIS
- des produits informatiques du CIS / GIS

## 8.2.3 Chef d'unité administrative et financière

<b>Emploi</b>	Chef d'unité
<b>Mission</b>	Soutenir le chef CIS/GIS dans les tâches administratives et financières générales ainsi que dans la gestion du personnel volontaire et professionnel

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de CIS / Chef de GIS (selon appartenance)
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Unité administrative et financière (les membres du CIS / GIS qui le soutiennent dans sa fonction)

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Âge minimal : 21 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef CIS / Chef GIS (selon appartenance) Chef de service Autres chefs d'unités
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Expérience dans les domaines administratif et/ou financier Compétences administratives

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
<b>Formations requises</b>	Formation Management Niveau I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue spécifique « chefs d'unité administrative et financière »

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Coordonner l'administration journalière du CIS / GIS Rédiger des rapports / lettres / notes etc. Gérer le courrier entrant et sortant Gérer les données des membres et informations des directions respectives lors de changements Soutenir le chef CIS / GIS en ce qui concerne la gestion du personnel ( <i>surtout dans les CIS avec pompiers professionnels</i> )

**Activités complémentaires**

Organiser l'archivage et la digitalisation des documents  
Soutenir le chef CIS / GIS lors des planifications  
budgétaires  
Coopérer avec le chef d'unité technique et logistique lors  
de certaines commandes et demandes.

## 8.2.4 Chef d'unité prévention et planification

<b>Emploi</b>	Chef d'unité
<b>Mission</b>	Travailler sur des projets de prévention et de planification sur le terrain de la commune du CIS en contact avec les différents acteurs locaux (bourgmestre, entreprises etc.)

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de CIS
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Unité prévention et planification (les membres du CIS qui le soutiennent dans sa fonction)

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Avoir suivi le cours de prévention Âge minimal : 21 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef CIS Chef de service Autres chefs d'unités
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Bonne maîtrise des langues administratives du Luxembourg Expérience dans les domaine de la prévention / et/ou planification Compétences administratives

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
<b>Formations requises</b>	Formation Management Niveau I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue spécifique « chefs d'unité prévention et planification »

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<b>Prévention</b>

	<p>Mettre en œuvre le dispositif relatif à la prévention contre les incendies dans les communes dont le CIS assure la défense contre l'incendie.</p> <p>Mettre en œuvre le dispositif relatif aux règles facilitant l'intervention des secours dans les communes dont le CIS assure la défense contre l'incendie.</p> <p>Participer à l'éducation de la population à la prévention des risques et de la sécurité dans les communes dont le CIS assure la défense contre l'incendie.</p> <p><b>Planification</b></p> <p>Conceptualiser et mettre à jour les plans d'intervention de son CIS</p> <p>Mettre en œuvre les objectifs d'exercice de son CIS</p> <p>Mettre en œuvre le processus RETEX opérationnel dans son CIS</p> <p>Se positionner en référent local en matière de planification</p>
<p><b>Activités complémentaires</b></p>	<p>Assister au service zonal et/ou département prévention selon leur demande</p> <p>Participer aux projets et programmes de recherches et d'innovation.</p> <p>Exploiter le système d'information géographique.</p>

## 8.3 Chef de Centre d'Incendie et de Secours

<b>Emploi</b>	Chef CIS (adj.)
<b>Mission</b>	Garantir la gestion quotidienne du CIS au niveau managérial, administratif et opérationnel, en collaboration avec le chef de zone, le(s) chef(s) de centre adjoint(s) et le(s) chef(s) d'unité

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de zone
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Agents attribués au CIS

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S <b>Pour les agents professionnels</b> : voir la description de fonction respective en vigueur.
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de zone Directeur fonctionnel Directeur général
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Adjoint au CIS Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
<b>Formations requises</b>	Formation Management Niveau II
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue spécifique « Chef CIS »

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Gérer le potentiel opérationnel journalier du CIS Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines de son CIS (recrutement, formation, aptitude médicale.) ainsi que la promotion du volontariat au sein de CIS Veiller au maintien des équipements et infrastructures attribués au CIS

	<p>Soigner les relations avec les autorités locales et les partenaires externes</p> <p>Veiller au bon fonctionnement de la section des jeunes pompiers au sein de son CIS</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Soigner la relation avec l'amicale du CIS (si existant)</p> <p>Participer à l'éducation de la population aux gestes qui sauvent et aux mesures générales de prévention des risques</p>

#### **8.4 Chef de Zone**

Voir description de fonction respective en vigueur

#### **8.5 Chef de Service**

Voir description de fonction respective en vigueur

#### **8.6 Chef de Département**

Voir description de fonction respective en vigueur

#### **8.7 Directeur fonctionnel**

Voir description de fonction respective en vigueur

#### **8.8 Directeur général**

Voir description de fonction respective en vigueur



# 9 Volet REA Instruction (INS)

## 9.1 Moniteur

<b>Emploi</b>	Moniteur
<b>Mission</b>	Dispenser des cours de formations de premiers secours et/ou de sensibilisation à la lutte et à la prévention des incendies et/ou de la sécurité au quotidien

Hiérarchie	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Néant
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

Conditions d'accès	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S ou Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie S Age minimal : 21 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Néant
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	1) Cours de premiers secours ainsi que 2) <u>Premier secours</u> : soit SAP I ; soit brevet de secouriste-ambulancier, soit professionnel de la santé <u>Incendie</u> : FIS I

Conditions d'exercice	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S ou Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Dispenser aux moins deux cour par ans pour les besoins de l'INFS
<b>Formations requises</b>	Soit formation de Moniteur 1 <sup>er</sup> secours, soit formation de moniteur incendie (48 UE)
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Recyclage annuel d'au moins 4 heures

Activités exercées
--------------------

<b>Activités principales</b>	Dispenser des cours de premiers secours en respectant le référentiel de formation Évaluer en continue les participants du cours de formation Gère le matériel pédagogique Encoder les présences ainsi que les évaluations finales dans l'outil de gestion électronique ( <a href="http://cours.cgdis.lu">http://cours.cgdis.lu</a> )
<b>Activités complémentaires</b>	

## 9.2 Instructeur Niveau I (INS I)

<b>Emploi</b>	Instructeur niveau I (INS I)
<b>Mission</b>	Assurer le maintien des acquis des compétences des pompiers dans un CIS Diffuser des cours du niveau INS 1 au niveau de la Zone de Secours

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Néant
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Pour instructeur dans le domaine SAP : Aptitude médicale catégorie B Pour instructeur dans le domaine INCSA : Aptitude médicale catégorie A Age minimal 21 ans 5 ans d'expérience au sein des services de secours luxembourgeois, ou sur proposition de l'INFS
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier INCSA ou Equipier SAP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Néant
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Néant

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 21 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins du CGDIS par ans
<b>Formations requises</b>	ICI (32 UE)
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation

	<p>Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS</p> <p>Aider aux pompiers à développer leurs compétences</p> <p>Garantir la diffusion des règles d'interventions standardisées (SER) au sein du CIS ainsi que sa maîtrise par les pompiers du CIS</p> <p>Assister les pompiers dans l'apprentissage de la manipulation des engins d'interventions stationnés au CIS</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS</p>

## 9.3 Instructeur Niveau II (INS II)

<b>Emploi</b>	Instructeur niveau II (INS II)
<b>Mission</b>	Dispenser des formations de base au niveau local, zonal et national

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Néant
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Pour instructeurs dans le domaine SAP : Aptitude médicale catégorie B Pour instructeurs dans le domaine INCSEA : Aptitude médicale catégorie A Pour instructeurs dans le domaine ARI : Aptitude médicale catégorie A + aptitude particulière ARI / CSA Age minimal 21 ans 5 ans d'expérience au sein des services de secours luxembourgeois, ou sur proposition de l'INFS
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme INCSEA Chef de binôme SAP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Néant
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Néant

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Pour instructeurs dans le domaine SAP : Aptitude médicale catégorie B Pour instructeurs dans le domaine INCSEA : Aptitude médicale catégorie A Pour instructeurs dans le domaine ARI : Aptitude médicale catégorie A + aptitude particulière ARI / CSA Age minimal 21 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Au niveau des GIS, la fonction de chef de section et chef de groupe & adj. donnent lieu à la nomination instructeur INS II pour la spécialité du GIS

	Dispenser au moins 24 heures de cours par an pour les besoins du CGDIS (sont exempts les instructeurs GIS)
<b>Formations requises</b>	SAP II ou FIS III (ainsi que le module spécifique visé) ICI (32 UE) INS II (32 UE) Complétés par les formations requises pour les modules spécifiques : ARI ; ANM ; UVA ; CAISSON FEU ; DLK/TMF, Praxisbegleiter ; ...
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an Minimum de 16 heures de formation continue tous les deux ans par module spécifique

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Dispenser les formations de base (SAP I, SAP II, FIS I, FIS II ainsi que les modules spécifiques dont il dispose les formations requises) Préparer une séance de formation Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation Encoder les présences ainsi que les notes des stagiaires dans l'outil de gestion électronique mise à disposition par l'INFS Pour le Praxisbegleiter : Suivre le stagiaires durant des interventions et lui donner un feedback structuré
<b>Activités complémentaires</b>	Assister à des exercices groupementaux ou zonaux et rédiger un rapport d'observation Participer aux RETEX (retours d'expériences) lors d'exercices ou d'interventions. Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS

## 9.4 Instructeur Niveau III (INS III)

<b>Emploi</b>	Instructeur niveau III (INS III)
<b>Mission</b>	Dispenser des formations spécialisées au niveau zonal et national et savoir élaborer des nouvelles actions pédagogiques

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Néant
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Pour instructeurs dans le domaine SAP : Aptitude médicale catégorie B Pour instructeurs dans le domaine INCSA : Aptitude médicale catégorie A Pour instructeurs dans le domaine COM: Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans 5 ans d'expérience au sein des services de secours luxembourgeois, ou sur proposition de l'INFS
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de section Chef d'agrès SAP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Néant
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Néant

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Age minimal 26 ans Pour instructeurs dans le domaine SAP : Aptitude médicale catégorie B Pour instructeurs dans le domaine INCSA : Aptitude médicale catégorie A Pour instructeurs dans le domaine COM: Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi d'instructeur INS III par le CA CGDIS Dispenser au moins 24 heures de cours par an pour les besoins du CGDIS



<b>Formations requises</b>	SAP II ou FIS III ou COM III ICI (32 UE) INS II (32 UE) INS III (32 UE)
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an Minimum de 16 heures de formation continue tous les deux ans par module spécifique

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Dispenser les formations spécialisées (SAP III, FIS III, COM ou INS)</p> <p>Préparer une séance de formation en autonomie</p> <p>Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation</p> <p>Encoder les présences ainsi que les notes des stagiaires dans l'outil de gestion électronique mise à disposition par l'INFS</p> <p>Pour les instructeurs ICOM : Savoir manipuler le logiciel de simulation virtuelle</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Assister à des exercices zonaux ou nationaux et rédiger un rapport d'observation</p> <p>Participer aux RETEX (retours d'expériences) lors d'exercices ou d'interventions</p> <p>Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS</p>

# 10 Volet REA GIS CSL

## 10.1 Equipier-Stagiaire GIS CSL

<b>Emploi</b>	Équipier stagiaire GIS CSL
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS CSL sous la responsabilité d'un chef de binôme

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS CSL
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Equipier GIS CSL
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.

<b>Formations requises</b>	CIC CSL I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS CSL

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au supérieur(s) hiérarchique(s)
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 10.2 Equipier GIS CSL

<b>Emploi</b>	Équipier GIS CSL
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS CSL sous la responsabilité d'un chef de binôme.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS CSL
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier stagiaire GIS CSL

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier stagiaire GIS CSL
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de binôme GIS CSL
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I CSL I CSL II-X

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• R = Ravitaillement</li> <li>• L = Logistique</li> </ul>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures.</p> <p>Formation continue spécifique GIS CSL.</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Assister dans le transport et la mise en œuvre des moyens logistiques du CSL.
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 10.3 Chef de binôme GIS CSL

<b>Emploi</b>	Chef de binôme GIS CSL
<b>Mission</b>	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS CSL sous la responsabilité d'un chef de section.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de section et/ou chef de section GIS CSL
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier GIS CSL

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier GIS CSL
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I

	COM I CSL I CSL II-X <ul style="list-style-type: none"> <li>• R = Ravitaillement</li> <li>• L = Logistique</li> </ul> CSL III-X <ul style="list-style-type: none"> <li>• R = Ravitaillement</li> <li>• L = Logistique</li> </ul>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CSL.

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Assurer le transport et la mise en œuvre des moyens logistiques du CSL.
<b>Activités complémentaires</b>	Néant



## 10.4 Chef de section GIS CSL

<b>Emploi</b>	Chef de section GIS CSL
<b>Mission</b>	Commande seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS CSL.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS CSL
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de binôme GIS CSL

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS CSL
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme GIS CSL
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de groupe GIS CSL
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialité RAVI Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.

<b>Formations requises</b>	<p>CIC SAP I COM I COM II - GIS CSL I CSL II-X</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• R = Ravitaillement</li> <li>• L = Logistique</li> </ul> <p>CSL III-X</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• R = Ravitaillement</li> <li>• L = Logistique</li> </ul>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CSL. 4 heures de formation continue COM annuelle</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du CSL, son adjoint ou au COS. Guider, assister et coordonner les membres du CSL en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Représenter le CSL lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du CSL Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations CSL I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

## 10.5 Chef de groupe GIS CSL

<b>Emploi</b>	Chef de groupe (adj.) GIS CSL
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS CSL lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS CSL afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de section GIS CSL

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section CSL
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme GIS CSL
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS CSL (pour Chef de groupe adjoint)
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I COM I

	<p>COM II – GIS</p> <p>COM III - GIS</p> <p>CSL I</p> <p>CSL II-X</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• R = Ravitaillement</li> <li>• L = Logistique</li> </ul> <p>CSL III-X</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• R = Ravitaillement</li> <li>• L = Logistique</li> </ul>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS CSL</p> <p>8 heures de formation continue COM annuelle</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du CSL</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du CSL (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du CSL</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au CSL</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le CSL</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du CSL en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS CSL I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

# 11 Volet REA GIS CYNO

## 11.1 Equipier-Stagiaire GIS CYNO

<b>Emploi</b>	Équipier stagiaire GIS CYNO
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS CYNO sous la responsabilité d'un chef de binôme

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS CYNO
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Equipier GIS CYNO
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Disposer des qualités et relations requises à travailler et former un chien.

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC CYNO I

<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS CYNO
---------------------------------	--

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Assister l'équipier ou le chef de binôme lors de l'exécution de ses missions Assister à la formation des chiens
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 11.2 Equipier GIS CYNO

<b>Emploi</b>	Équipier GIS CYNO
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS CYNO sous la responsabilité d'un chef de binôme

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS CYNO
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier stagiaire GIS CYNO

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de binôme GIS CYNO
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I CYNO I CYNO II
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CYNO



---

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Assister le chef de binôme lors de l'exécution de ses missions Assister à la formation des chiens
<b>Activités complémentaires</b>	Porter secours au patient retrouvé

## 11.3 Chef de binôme GIS CYNO

<b>Emploi</b>	Chef de binôme GIS CYNO
<b>Mission</b>	Guider et commander son équipier binôme et son chien au sein du GIS CYNO sous la responsabilité d'un chef de section.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de section et/ou chef de section GIS CYNO
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier GIS CYNO

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier GIS CYNO
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Disposer d'un chien adapté aux mission du GIS CYNO Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I COM I CYNO I CYNO II CYNO III-X selon spécialité de recherche du chien : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Q = questage (quête)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D = décombres</li> <li>• P = Pistage OPS</li> </ul>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Passer au moins un contrôle d'aptitude opérationnelle par an</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS CYNO</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Assurer l'entretien du chien</p> <p>Assurer l'éducation du chien</p> <p>Conduire le chien en recherche olfactive de personnes ensevelies et ou égarées (disparues) et ou en recherche par la méthode du pistage OPS (= opérationnelle).</p>
<b>Activités complémentaires</b>	Porter secours au patient retrouvé

## 11.4 Chef de section GIS CYNO

<b>Emploi</b>	Chef de section GIS CYNO
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS CYNO.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS CYNO
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de binôme GIS CYNO

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS CYNO
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme GIS CYNO
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de groupe GIS CYNO
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I CYNO I CYNO II CYNO III-X COM I

	COM II - GIS
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CYNO 4 heures de formation continue COM annuelle

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du CYNO, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du CYNO en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p> <p>Planifier et organiser la recherche d'une personne portée disparue en étroite collaboration avec la Police.</p> <p>Veiller à la sécurité des binômes cynotechniques.</p> <p>Travailler avec d'autres spécialistes.</p> <p>Prendre des décisions dans le cadre des missions reçues et les faire exécuter.</p> <p>Etablir un ordre de priorité entre les différents secteurs de recherche qu'il aura à traiter.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Représenter le GIS CYNO lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du CYNO</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS CYNO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p> <p>Peut participer au contrôle d'aptitude opérationnelle.</p>

## 11.5 Chef de groupe GIS CYNO

<b>Emploi</b>	Chef de groupe (adj.) GIS CYNO
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS CYNO lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS CYNO afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de section GIS CYNO

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section CYNO
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de section GIS CYNO
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS CYNO (pour Chef de groupe adjoint)
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I CYNO I

	<p>CYNO II</p> <p>CYNO III-X</p> <p>COM I</p> <p>COM II – GIS</p> <p>COM III - GIS</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS CYNO</p> <p>8 heures de formation continue COM annuelle</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du CYNO</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du CYNO (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du CYNO</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au CYNO</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le CYNO</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du CYNO en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p> <p>Planifier et organiser la recherche d'une personne portée disparue en étroite collaboration avec la Police.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS CYNO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

## 12 Volet REA GIS GACO



## 12.1 Equipier-Stagiaire GIS GACO

<b>Emploi</b>	Équipier stagiaire GIS GACO
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS GACO sous la responsabilité d'un chef de binôme

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS GACO
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Equipier GIS GACO
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC GACO I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GACO

---

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au supérieur hiérarchique
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 12.2 Equipier GIS GACO

<b>Emploi</b>	Équipier GIS GACO
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS GACO sous la responsabilité d'un chef de binôme.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS GACO
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier stagiaire GIS GACO

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 20 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier stagiaire GIS GACO
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de binôme GIS GACO
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 20 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I GACO I GACO II
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GACO

---

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Assister le coordinateur et les assistants CGO lors du déclenchement du CGO. Rechercher et préparer des renseignements et informations facilitant la préparation de la synthèse par le chef de binôme GIS GACO.
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 12.3 Chef de binôme GIS GACO

<b>Emploi</b>	Chef de binôme GIS GACO
<b>Mission</b>	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GACO sous la responsabilité d'un chef de section.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de section et/ou chef de section GIS GACO
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier GIS GACO

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier GIS GACO
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I COM I GACO I GACO II GACO III
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS

	<p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GACO</p>
--	--

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Assister le coordinateur et les assistants CGO lors du déclenchement du CGO.</p> <p>Préparer une synthèse des renseignements et informations recueillis par l'équipier GIS GACO afin de faciliter la prise de décision du COS, coordinateur CGO ou directeur de garde.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 12.4 Chef de section GIS GACO

<b>Emploi</b>	Chef de section GIS GACO
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GACO.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GACO
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de binôme GIS GACO

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GACO
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme GIS GACO
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GACO
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I GACO I GACO II GACO III COM I

	COM II - GIS
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GACO 4 heures de formation continue COM annuelle

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du GACO, son adjoint ou au coordinateur CGO. Guider, assister et coordonner les membres du GACO en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert. Assister à la planification d'une mesure opérationnelle au sein d'une cellule opérationnelle du CGO.
<b>Activités complémentaires</b>	Représenter le GACO lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GACO. Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GACO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.



## 12.5 Chef de groupe GIS GACO

<b>Emploi</b>	Chef de groupe (adj.) GIS GACO
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GACO lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GACO afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de section GIS GACO

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GACO
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de section GIS GACO
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GACO (pour Chef de groupe adjoint)
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I GACO I GACO II

	<p>GACO III</p> <p>COM I</p> <p>COM II – GIS</p> <p>COM III - GIS</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GACO</p> <p>8 heures de formation continue COM annuelle</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GACO</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GACO (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GACO</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GACO</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GACO</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au coordinateur CGO.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GACO en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GACO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

## 13 Volet REA GIS GRIMP

## 13.1 Equipier-Stagiaire GIS GRIMP

<b>Emploi</b>	Équipier stagiaire GIS GRIMP
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS GRIMP sous la responsabilité d'un chef de binôme

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS GRIMP
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 22 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme INCSA Chef de binôme SAP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Equipier GIS GRIMP
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (C) Formations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• DLK / TMF</li> <li>• ABSTUSI I</li> <li>• ABSTUSI II</li> </ul>

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II

	FIS III ARI I ARI II SAP I SAP II ABSTUSI I ABSTUSI II DLK/TMF GRIMP I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP Formation continue spécifique GIS GRIMP Maintien des acquis au niveau du GIS

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Avancer en hauteur, profondeur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels
<b>Activités complémentaires</b>	Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales

## 13.2 Equipier GIS GRIMP

<b>Emploi</b>	Équipier GIS GRIMP
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS GRIMP sous la responsabilité d'un chef de binôme ou d'un équipier durant la période de stage

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS GRIMP
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Équipier stagiaire GIS GRIMP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 23 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme INCSA Chef de binôme SAP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de binôme GIS GRIMP
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (C) Formations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• DLK / TMF</li> <li>• ABSTUSI I</li> <li>• ABSTUSI II</li> </ul>

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 23 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II FIS III

	<p>ARI I</p> <p>ARI II</p> <p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>ABSTUSI I</p> <p>ABSTUSI II</p> <p>DLK/TMF</p> <p>GRIMP I</p> <p>GRIMP II</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP</p> <p>Formation continue spécifique GIS GRIMP</p> <p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Avancer en hauteur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux</p> <p>Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales</p>

### 13.3 Chef de binôme GIS GRIMP

<b>Emploi</b>	Chef de binôme GIS GRIMP
<b>Mission</b>	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GRIMP sous la responsabilité d'un chef de section.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de section et/ou chef de section GIS GRIMP
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier GIS GRIMP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 24 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi d'équipier GRIMP
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier GIS GRIMP Chef de binôme INCSA Chef de binôme SAP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (C)

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 24 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II



	<p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>ABSTUSI I</p> <p>ABSTUSI II</p> <p>DLK/TMF</p> <p>COM I</p> <p>GRIMP I</p> <p>GRIMP II</p> <p>GRIMP III</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP</p> <p>Formation continue spécifique GIS GRIMP</p> <p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Avancer en hauteur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux</p> <p>Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales</p> <p>Approche vis-à-vis d'un patient suicidaire en hauteur ou dans un endroit confiné</p> <p>Effectuer des sauvetages sur corde par hélitreuillage</p>

## 13.4 Chef de section GIS GRIMP

<b>Emploi</b>	Chef de section GIS GRIMP
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GRIMP.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GRIMP
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de binôme GIS GRIMP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	<p>Aptitude médicale catégorie A</p> <p>Aptitude particulière ARI/CSA</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GRIMP</p>
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	<p>Chef de binôme GIS GRIMP</p> <p>Chef de binôme INCSA</p> <p>Chef de binôme SAP</p>
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GRIMP
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (C)

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	<p>Aptitude médicale catégorie A</p> <p>Aptitude particulière ARI/CSA</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p> <p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p>
<b>Formations requises</b>	<p>CIC</p> <p>FIS I</p> <p>FIS II</p> <p>FIS III</p> <p>ARI I</p>

	<p>ARI II</p> <p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>ABSTUSI I</p> <p>ABSTUSI II</p> <p>DLK/TMF</p> <p>COM I</p> <p>COM II - GIS</p> <p>GRIMP I</p> <p>GRIMP II</p> <p>GRIMP III</p> <p>GRIMP IV</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP</p> <p>Formation continue spécifique GIS GRIMP</p> <p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>4 heures de formation continue COM annuelle</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du GRIMP, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GRIMP en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p> <p>Avancer en hauteur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux</p> <p>Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels</p> <p>Effectuer des sauvetages sur corde par hélitreuillage</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales</p> <p>Approche vis-à-vis d'un patient suicidaire en hauteur et dans un endroit confiné</p> <p>Représenter le GRIMP lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GRIMP</p>

	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GRIMP I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.
--	--

## 13.5 Chef de groupe GIS GRIMP

<b>Emploi</b>	Chef de groupe (adj.) GIS GRIMP
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GRIMP lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GRIMP afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de section GIS GRIMP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GRIMP
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de section GIS GRIMP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GRIMP (pour Chef de groupe adjoint)
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (C)

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I

	<p>ARI II</p> <p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>ABSTUSI I</p> <p>ABSTUSI II</p> <p>DLK/TMF</p> <p>COM I</p> <p>COM II – GIS</p> <p>COM III – GIS</p> <p>GRIMP I</p> <p>GRIMP II</p> <p>GRIMP III</p> <p>GRIMP IV</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Formation continue spécifique GIS GRIMP</p> <p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>8 heures de formation continue COM annuelle</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GRIMP</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GRIMP (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GRIMP</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GRIMP</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GRIMP</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GRIMP en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GRIMP I-IV (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

## 14 Volet REA GIS GSAN

## 14.1 Equipier-Stagiaire GIS GSAN

<b>Emploi</b>	Équipier stagiaire GIS GSAN
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS GSAN sous la responsabilité d'un chef de binôme */

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS GSAN
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Equipier GIS GSAN
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC GSAN I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GSAN



---

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au supérieur(s) hiérarchique(s)
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 14.2 Equipier GIS GSAN

<b>Emploi</b>	Équipier GIS GSAN
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS GSAN sous la responsabilité d'un chef de binôme.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS GSAN
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier stagiaire GIS GSAN

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier stagiaire GIS GSAN
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de binôme GIS GSAN
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I GSAN I GSAN II
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAN

---

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Assister aux secours à un animal en danger ou blessé. Assister les autres équipes d'intervention lors d'une intervention avec un animal.
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 14.3 Chef de binôme GIS GSAN

<b>Emploi</b>	Chef de binôme GIS GSAN
<b>Mission</b>	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GSAN sous la responsabilité d'un chef de section.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de section et/ou chef de section GIS GSAN
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier GIS GSAN

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier GIS GSAN
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I COM I GSAN I GSAN II GSAN III
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS

	<p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSAN</p>
--	--

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Porter secours à un animal en danger ou blessé</p> <p>Assister les autres équipes d'intervention lors d'une intervention avec un animal</p> <p>Manipuler le matériel spécifique du GIS GSAN</p> <p>Savoir approcher tout type d'animal</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Être porteur d'arme à air comprimée (sous condition de disposer de la formation nécessaire)</p>

## 14.4 Chef de section GIS GSAN

<b>Emploi</b>	Chef de section GIS GSAN
<b>Mission</b>	Commande seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GSAN.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GSAN
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de binôme GIS GSAN

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GSAN
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme GIS GSAN
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GSAN
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I GSAN I GSAN II GSAN III COM I

	COM II - GIS
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAN 4 heures de formation continue COM annuelle

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du GSAN, son adjoint ou au COS. Guider, assister et coordonner les membres du GSAN en intervention. Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.
<b>Activités complémentaires</b>	Représenter le GSAN lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GSAN Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GSAN I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

## 14.5 Chef de groupe GIS GSAN

<b>Emploi</b>	Chef de groupe (adj.) GIS GSAN
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GSAN lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GSAN afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

### Hiérarchie

<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de section GIS GSAN

### Conditions d'accès

<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GSAN
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de section GIS GSAN
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GSAN (pour Chef de groupe adjoint)
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

### Conditions d'exercice

<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I GSAN I



	<p>GSAN II</p> <p>GSAN III</p> <p>COM I</p> <p>COM II – GIS</p> <p>COM III - GIS</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSAN</p> <p>8 heures de formation continue COM annuelle</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GSAN</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GSAN (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GSAN</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GSAN</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GSAN</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSAN en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSAN I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

## 15 Volet REA GIS GSAQ

## 15.1 Equipier-Stagiaire GIS GSAQ

<b>Emploi</b>	Équipier stagiaire GIS GSAQ
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS GSAQ sous la responsabilité d'un chef de binôme

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS GSAQ
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Equipier GIS GSAQ
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC GSAQ I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GSAQ

<b>Activités exercées</b>
---------------------------

<b>Activités principales</b>	<p>Mettre en œuvre les moyens basic de sauvetage aquatique telles que : lancement de bouée, corde ou autres.</p> <p>En absence d'un responsable hiérarchique et en présence d'une situation de détresse vitale, mettre en œuvre, sur sa propre initiative, un sauvetage de personnes en évitant tout risque inacceptable pour sa propre sécurité ou celle de la victime.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 15.2 Equipier GIS GSAQ

<b>Emploi</b>	Équipier GIS GSAQ
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS GSAQ sous la responsabilité d'un chef de binôme.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS GSAQ
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier stagiaire GIS GSAQ

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité technique ou Aptitude médicale catégorie P pour la spécialité sauvetage aquatique Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de binôme GIS GSAQ
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialité technique ou Aptitude médicale catégorie P pour la spécialité sauvetage aquatique Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP1

	<p>GSAQ I</p> <p>GSAQ II-X selon spécialité:</p> <p style="padding-left: 40px;">T = Technique</p> <p style="padding-left: 40px;">S = Sauvetage aquatique</p> <p>Permis de navigation fluvial</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSAQ</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Mettre en œuvre les moyens basic de sauvetage aquatique telles que : lancement de bouée, corde ou autres.</p> <p>En absence d'un responsable hiérarchique et en présence d'une situation de détresse vitale, mettre en œuvre, sur sa propre initiative, un sauvetage de personnes en évitant tout risque inacceptable pour sa propre sécurité ou celle de la victime.</p> <p>GSAQ II-S :</p> <p style="padding-left: 40px;">Surveillance de manifestations en milieu aquatique.</p> <p style="padding-left: 40px;">Porter secours à des personnes en détresse en milieu aquatique, accident sur glace ou lors d'inondations.</p> <p style="padding-left: 40px;">Assurer la sécurité des intervenants lors de la pose de barrages antipollution ou autres activités à l'abord de l'eau</p> <p>GSAQ II-T :</p> <p style="padding-left: 40px;">Effectuer des missions d'ordre logistique ou de technicien au sein du GIS (Sonar, robot subaquatique, etc..)</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Piloter les bateaux lors des interventions</p> <p>Réaliser les gestes de secours à personnes</p>

## 15.3 Chef de binôme GIS GSAQ

<b>Emploi</b>	Chef de binôme GIS GSAQ
<b>Mission</b>	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GSAQ sous la responsabilité d'un chef de section.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de section et/ou chef de section GIS GSAQ
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier GIS GSAQ

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie P Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier GIS GSAQ
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie P Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I COM I GSAQ I GSAQ II-S GSAQ III-X selon spécialité : S = Sauvetage aquatique P = plongeur (optionnel)

	Permis fluvial
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAQ Contrôle d'aptitude opérationnel annuel GSAQ

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Porter secours à des personnes en détresse en milieu aquatique, accident sur glace ou lors d'inondations. Assurer la sécurité des intervenants lors de la pose de barrages antipollution ou autres activités à l'abord de l'eau. Surveiller des manifestations en milieu aquatique. GSAQ III-P = Activité de plongeur autonome
<b>Activités complémentaires</b>	Piloter les bateaux lors des interventions Réaliser les gestes de secours à personnes



## 15.4 Chef de section GIS GSAQ

<b>Emploi</b>	Chef de section GIS GSAQ
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GSAQ.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GSAQ
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de binôme GIS GSAQ

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie P Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GSAQ
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme GIS GSAQ
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GSAQ
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie P Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I COM I COM II – GIS GSAQ I GSAQ II-S

	<p>GSAQ III-S</p> <p>GSAQ III-P</p> <p>GSAQ IV</p> <p>Permis de navigation fluvial</p> <p>Permis de navigation côtier plus</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSAQ</p> <p>4 heures de formation continue COM annuelle</p> <p>Contrôle d'aptitude opérationnel annuel GSAQ</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du GSAQ, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSAQ en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Représenter le GSAQ lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GSAQ</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GSAQ I à III ainsi que toutes autres formations dans son domaine de compétence.</p>

## 15.5 Chef de groupe GIS GSAQ

<b>Emploi</b>	Chef de groupe (adj.) GIS GSAQ
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GSAQ lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GSAQ afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

### Hiérarchie

<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de section GIS GSAQ

### Conditions d'accès

<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GSAQ
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de section GIS GSAQ
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GSAQ (pour Chef de groupe adjoint)
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

### Conditions d'exercice

<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I COM I

	<p>COM II – GIS</p> <p>COM III – GIS</p> <p>GSAQ I</p> <p>GSAQ II-S</p> <p>GSAQ III-S</p> <p>GSAQ III-P</p> <p>GSAQ IV</p> <p>Permis de navigation fluvial</p> <p>Permis de navigation côtier plus</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSAQ</p> <p>8 heures de formation continue COM annuelle</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GSAQ</p> <p>Assurer la Gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GSAQ (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GSAQ</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GSAQ</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GSAQ</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSAQ en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSAQ I-IV (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

## 16 Volet REA GIS GSP

## 16.1 Equipier-Stagiaire GIS GSP

<b>Emploi</b>	Équipier stagiaire GIS GSP
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS GSP sous la responsabilité d'un chef de binôme

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS GSP
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Equipier GIS GSP
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe Maitriser la langue luxembourgeoise Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe. Participation à 3 supervisions annuelles

<b>Formations requises</b>	CIC GSP I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GSP

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Assister l'équipier ou le chef de binôme GSP lors des missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Support psychologique des familles, proches et impliqués</li> <li>• Gestion des appels lors de la mise en place d'une Hotline</li> </ul>
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 16.2 Equipier GIS GSP

<b>Emploi</b>	Équipier GIS GSP
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS GSP sous la responsabilité d'un chef de binôme.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS GSP
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier stagiaire GIS GSP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	<p>Aptitude médicale catégorie S</p> <p>Age minimal 22 ans</p> <p>Avoir validé la période de stage CGDIS</p> <p>Avoir réalisé avec succès au moins 6 interventions GSP, documentés par une analyse et réflexion écrite.</p>
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier stagiaire GIS GSP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de binôme GIS GSP
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	<p>Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle</p> <p>Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe</p> <p>Maitriser la langue luxembourgeoise</p> <p>Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions</p>

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	<p>Aptitude médicale catégorie S GSP</p> <p>Age minimal 22 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p>



	<p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p> <p>Participation à 3 supervisions annuelles</p>
<b>Formations requises</b>	<p>CIC</p> <p>SAP I</p> <p>GSP I</p> <p>GSP II</p> <p>Psychosoziale Notfallversorgung für Einsatzkräfte Teil 1 (PNSV-E T1)</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSP</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Réaliser les interventions GSP qui lui sont confiés</p> <p>Assurer l'encadrement d'un équipier stagiaire GSP lors d'une intervention en binôme</p> <p>Assurer les missions GSP suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Support psychologique des familles, proches et impliqués</li> <li>• Support psychologique des membres du CGDIS lors d'interventions traumatiques (hors entretiens individuels)</li> <li>• Gestion des appels lors de la mise en place d'une Hotline</li> </ul> <p>Communiquer et se coordonner avec le chef de section GSP et/ou le chef de groupe GSP en cas de besoin</p>
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 16.3 Chef de binôme GIS GSP

<b>Emploi</b>	Chef de binôme GIS GSP
<b>Mission</b>	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GSP sous la responsabilité d'un chef de section.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de section et/ou chef de section GIS GSP
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier GIS GSP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	<p>Aptitude médicale catégorie S</p> <p>Age minimal 22 ans</p> <p>Avoir réalisé avec succès au moins 20 interventions GSP</p>
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier GIS GSP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	<p>Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle</p> <p>Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe</p> <p>Maitriser la langue luxembourgeoise</p> <p>Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions</p>

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	<p>Aptitude médicale catégorie S</p> <p>Age minimal 22 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p> <p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p> <p>Participation à 3 supervisions annuelles</p>

<b>Formations requises</b>	CIC SAP I GSP I GSP II GSP III Psychosoziale Notfallversorgung für Einsatzkräfte Teil 1 (PNSV-E T1) Psychosoziale Notfallversorgung für Einsatzkräfte Teil 2 (PNSV-E T2) COM I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSP

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux responsables supérieurs voir au Commandant des Opérations de Secours (COS) Diriger ou coordonner son binôme Passer le message d'ambiance au chef de section GSP lors des interventions sortant du cadre normal Rester en contact avec le chef de section GSP Demander des renforts si nécessaires (en concertation et en informant le COS) A la fin de l'intervention animer la réflexion sur cette intervention avec l'équipe GSP ayant participé à l'intervention
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 16.4 Chef de section GIS GSP

<b>Emploi</b>	Chef de section GIS GSP
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GSP.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GSP
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de binôme GIS GSP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	<p>Aptitude médicale catégorie S</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GSP</p>
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme GIS GSP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GSP
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	<p>Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle</p> <p>Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe</p> <p>Maitriser la langue luxembourgeoise</p> <p>Avoir une aisance en communication orale en français, allemand et anglais</p> <p>Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions</p>

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	<p>Aptitude médicale catégorie S</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p>

	<p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p> <p>Participation à 3 supervisions annuelles</p>
<b>Formations requises</b>	<p>CIC</p> <p>SAP I</p> <p>GSP I</p> <p>GSP II</p> <p>GSP III</p> <p>Psychosoziale Notfallversorgung für Einsatzkräfte Teil 1 (PSNV-E T1)</p> <p>Psychosoziale Notfallversorgung für Einsatzkräfte Teil 2 (PSNV-E T2)</p> <p>COM I</p> <p>COM II - GIS</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>4 heures de formation continue COM annuelle</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSP</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du GSP, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSP en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p> <p>Diriger et guider les membres du Groupe de Support Psychologique en cas du déclenchement du « Service d'accueil des Impliqués » (SAI) des structures : « Lieu d'Accueil des Victimes Indemnes » (LAVI) ; « Lieu d'Accueil des Familles et Proches » (LAFP) ; « Assistance Hotline » (AHot) et « Zone de Récupération pour le soutien psychologique des équipes d'intervention » (OASE).</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSP I-III (sous condition d'avoir suivi la</p>

formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

Représenter le GSP lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GSP

## 16.5 Chef de groupe GIS GSP

<b>Emploi</b>	Chef de groupe (adj.) GIS GSP
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS GSP lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GSP afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de section GIS GSP

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi de chef de section GIS GSP
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de section GIS GSP
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GSP (pour Chef de groupe adjoint)
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe Maitriser la langue luxembourgeoise Avoir une aisance en communication orale en français, allemand et anglais Disposer de capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans

	<p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p> <p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p> <p>Participation à 3 supervisions annuelles</p>
<b>Formations requises</b>	<p>CIC</p> <p>SAP I</p> <p>GSP I</p> <p>GSP II</p> <p>GSP III</p> <p>Psychosoziale Notfallversorgung für Einsatzkräfte Teil 1 (PSNV-E T1)</p> <p>Psychosoziale Notfallversorgung für Einsatzkräfte Teil 2 (PSNV-E T2)</p> <p>COM I</p> <p>COM II – GIS</p> <p>COM III – GIS</p>
<b>Formation(s) continue(s)</b>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>8 heures de formation continue COM annuelle</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSP</p>

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GSP</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GSP (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GSP</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GSP</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GSP</p>



	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSP en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p> <p>Diriger et guider les membres du Groupe de Support Psychologique en cas du déclenchement du « Service d'accueil des Impliqués » (SAI) des structures : « Lieu d'Accueil des Victimes Indemnes » (LAVI) ; « Lieu d'Accueil des Familles et Proches » (LAFP) ; « Assistance Hotline » (AHot) et « Zone de Récupération pour le soutien psychologique des équipes d'intervention » (OASE).</p>
<p><b>Activités complémentaires</b></p>	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSP I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

# **17 Volet REA GIS CBRN**

**17.1 Equipier-Stagiaire GIS CBRN**

**17.2 Equipier GIS CBRN**

**17.3 Chef de binôme GIS CBRN**

**17.4 Chef de section GIS CBRN**

**17.5 Chef de groupe GIS CBRN**

## 18 Volet REA HIT

## 18.1 Equipier-Stagiaire HIT

<b>Emploi</b>	Équipier stagiaire GIS HIT
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS HIT sous la responsabilité d'un chef de binôme

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS HIT
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Néant

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Néant
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Equipier GIS HIT Chef de binôme HIT
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) Disposer des compétences linguistiques en anglais

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
<b>Formations requises</b>	CIC HIT I
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique HIT

<b>Activités exercées</b>
---------------------------

<b>Activités principales</b>	Assister lors de missions de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de binôme voire chef de section/groupe GIS HIT.
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 18.2 Equipier HIT

<b>Emploi</b>	Équipier GIS HIT
<b>Mission</b>	Assister à des missions du GIS HIT sous la responsabilité d'un chef de binôme.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de binôme GIS HIT
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier stagiaire GIS HIT

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier stagiaire GIS HIT
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de binôme GIS HIT
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I HIT I HIT II
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique HIT

<b>Activités exercées</b>
---------------------------

<b>Activités principales</b>	Assister lors de missions de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de binôme voir chef de section/groupe GIS HIT.
<b>Activités complémentaires</b>	Néant

## 18.3 Chef de binôme HIT

<b>Emploi</b>	Chef de binôme GIS HIT
<b>Mission</b>	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS HIT sous la responsabilité d'un chef de section.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de section et/ou chef de section GIS HIT
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Equipier GIS HIT

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Equipier GIS HIT
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de section
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I COM I HIT I HIT II HIT III
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique HIT



<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Commander en tant que « Head of mission » pour les missions ne dépassant pas un binôme (en ce qui concerne la délégation luxembourgeoise).</p> <p>Réaliser une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.</p> <p>Assister une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de section/groupe GIS HIT.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Intervenir sous le statut d'Expert dans le cadre de missions d'une organisation internationale.</p>

## 18.4 Chef de section HIT

<b>Emploi</b>	Chef de section GIS HIT
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS HIT.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS HIT
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de binôme GIS HIT

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS HIT
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de binôme GIS HIT
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de groupe GIS HIT
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Être en possession d'un permis de conduire (C) Compétences linguistiques en anglais

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I HIT I HIT II HIT III COM I COM II - GIS
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS

	<p>Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique HIT</p> <p>4 heures de formation continue COM annuelle</p>
--	--

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Commander en tant que « Head of mission » pour les missions ne dépassant pas une section (en ce qui concerne la délégation luxembourgeoise).</p> <p>Réaliser une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.</p> <p>Assister une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de groupe GIS HIT.</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux chef de groupe du HIT ou son adjoint.</p> <p>Conseiller le en tant qu'expert.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	<p>Représenter le HIT lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du HIT</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations HIT I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p> <p>Interventions sous le statut d'Expert dans le cadre de missions d'une organisation internationale.</p>

## 18.5 Chef de groupe HIT

<b>Emploi</b>	Chef de groupe (adj.) GIS HIT
<b>Mission</b>	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton GIS HIT lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS HIT afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

<b>Hiérarchie</b>	
<b>Niveau supérieur (N+1)</b>	Chef de compagnie et/ou Directeur de la coordination opérationnelle
<b>Niveau inférieur (N-1)</b>	Chef de section GIS HIT

<b>Conditions d'accès</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section HIT
<b>Autres emplois dont les compétences sont nécessaires</b>	Chef de section GIS HIT
<b>Autres emplois dont la compréhension est nécessaire</b>	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe HIT (pour Chef de groupe adjoint)
<b>Autres conditions d'accès souhaitables</b>	Avoir des capacités managériales / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais

<b>Conditions d'exercice</b>	
<b>Réglementaire</b>	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
<b>Formations requises</b>	CIC SAP I HIT I HIT II HIT III COM I

	COM II – GIS COM III - GIS
<b>Formation(s) continue(s)</b>	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue « First Responder » annuelle de 8 heures Formation continue spécifique HIT 8 heures de formation continue COM annuelle

<b>Activités exercées</b>	
<b>Activités principales</b>	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du HIT</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du HIT (recrutement, formation, aptitude médicale..) ainsi que la promotion du volontariat au sein du HIT</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au HIT</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le HIT</p> <p>Commander en tant que « Head of mission » pour les missions ne dépassant pas un peloton (en ce qui concerne la délégation luxembourgeoise).</p> <p>Réaliser une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.</p> <p>Assister une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de peloton/compagnie.</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au Directeur de la coordination opérationnelle.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du HIT en intervention.</p> <p>Conseiller le en tant qu'expert.</p>
<b>Activités complémentaires</b>	Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS HIT I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.

	Interventions sous le statut d'Expert dans le cadre de missions d'une organisation internationale.
--	--

# 19 Suivi des modifications

## 19.1 Version 1.0 du 28 juin 2018

Version initiale des référentiels emploi et activités des volets :

- Secours à personnes (SAP)
- Incendie/Sauvetage (INCSA)
- Commandement (COM)
- CSU 112 (CSU)

## 19.2 Version 2.0 du 26 juillet 2018

Rajoute des référentiels emploi et activités du volet :

- Instruction (INS)

## 19.3 Version 3.0 du 18 juin 2020

Rajoute du préambule expliquant certaines spécificités des REA

Rajoute des référentiels emploi et activités des volets groupes d'interventions spécialisés:

- Centre de Soutien Logistique (CSL)
- Cynotechnique (CNYO)
- Appui à la Coordination Opérationnelle (GACO)
- Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP)
- Sauvetage Animalier (GSAN)
- Sauvetage Aquatique (GSAQ)
- Support Psychologique (GSP)
- Humanitarian Intervention Team (HIT)

Rajoute des référentiels emploi et activités des volets médical et santé:

- Médical et de la Santé (DMS)
- Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)

Rajoute des référentiels emploi et activités du volet managérial

Mise à jour au niveau des conditions d'aptitude médical pour l'ensemble des référentiels emploi et activités suite à l'adoption de la nouvelle catégorisation des aptitudes médicales